

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 22 septembre 2010 à 20h30

Sous la présidence de Bernard MALANDAIN, Maire.

Etaient présents : Bernard Hoguet, Denis Hervieux, Jean-Paul LE CALVEZ , Marie-Lise DEGREMONT, Jean-Alain PLANEIX, Alain LEBER, Elvira Hache, Bernadette MALANDAIN, Claude LAPERDRIX, Pierre GOUBERT, Daniel CAVELIER, Lucien LEVASSEUR, Josiane VALOIS, Pierre MALANDAIN(arrivé à 21h15 pour la question n°4).

Absents excusés : François DAUDRUY (pouvoir à M.Hoguet), François DUTOT (pouvoir à Bernadette Malandain), Serge LECROSNIER, Josselin DUBOCAGE.

Assistait également Angélique VERROUST, rédacteur.

Le secrétariat de séance étant assuré par Alain LEBER.

Question n°1 : Travaux supplémentaires pour la restauration de l'église :

En cours de réalisation, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires :

→ Lot n°1 pour un montant 4915,56€ TTC :

- remplacement de pierre de dallage
- restauration d'une colonne.

→Lot n°3 pour un montant de 15 530,06€ TTC :

- peinture sur les murs de la nef et des transepts
- rebouchage et enduits suite à des trous dans la voûte
- repose de rayons dans le transept gauche
- repose de la main de Saint-Joseph

→Lot n°4 pour un montant de 7 355,40€ TTC :

- installation de 2 lustres équipés de 4 radiants

Concernant le lot n°3, la différence concerne une erreur d'estimation de surface de peinture (328 m² contre 209,14m²). Le conseil s'étonne que le cabinet d'architecture n'assume pas ses responsabilités en matière de métrage.

Le Conseil remercie la Confrérie des Charitons de Saint-Léonard qui prend à sa charge (pour un montant de 1366,23€ TTC) la restauration du Christ qui va ainsi pouvoir retrouver sa place sur la poutre de gloire.

Adoptée à l'unanimité.

Question n°2 :Tranche d'effacement des réseaux France Telecom

Le conseil municipal autorise le S.I.E.R de Fécamp à réaliser les travaux d'effacement des réseaux France Télécom sur la rue du 8 mai pour un montant de 18 691,30€ HT.

Adoptée à l'unanimité.

Question n°3 : Acquisition de terrains.

Dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation de la rue du 8 mai, il est nécessaire d'élargir cette voie, ce qui oblige à acquérir les parcelles suivantes :

-parcelle cadastrée ZI 20, en zone NC, d'une contenance de 960m², appartenant à l'indivision Vaudry, pour la somme nette de 5 000€.

-parcelle cadastrée AK 316, en zone UG , d'une contenance d'environ 110m² appartenant à Mr Philippe Malandain, pour la somme de 25€ le m². Les frais de géomètre seront à la charge de la commune .

-parcelle cadastrée ZI 460, en zone ND, d'une contenance d'environ 300m² appartenant à Mr Lucien Bonneville , pour la somme de 1,50€ le m². Les frais de remplacement de clôture, de prime d'éviction, et de géomètre seront à la charge de la commune.

-parcelle cadastrée ZI 204, en zone NC, d'une contenance d'environ 900m² appartenant à l'indivision Décultot, pour l'euro symbolique . Les frais de géomètre et la prime d'éviction seront à la charge de la commune.

Les frais d'actes notariés seront pris en charge par la commune.

Adoptée à l'unanimité.

Question n°4 : Demande de subvention :

Les coûts estimés de l'aménagement d'un plan de circulation sur la rue du 8 mai étant de 807 500€, le conseil municipal autorise Mr le Maire à :

-contacter le Département pour définir la meilleure procédure à suivre afin de limiter les coûts à la charge de la commune.

-lancer la consultation auprès des entreprises.

-solliciter les subventions inhérentes à ce type de projet auprès de tous les financeurs potentiels.

Adoptée à l'unanimité.

Question n°5 : Décision modificative n° 2.

Suite aux travaux supplémentaires de restauration de l'église, (cf. question n°1), et la prise en compte budgétaire de l'aménagement du carrefour de la zone commerciale, le budget primitif est modifié en investissement pour la somme de 368 125,95€.

Adoptée à l'unanimité.

Question n°6 : Affaire Ellen : pourvoi en cassation.

Dans le cadre de l'affaire Ellen, le conseil municipal donne mandat à Mr le maire pour représenter la commune devant le Conseil d'Etat ou toute autre juridiction venant à être saisie.

Adoptée à l'unanimité.

Question n°7 : Contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

Par délibération du 21 octobre 2009, la commune a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique de Seine Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge.

Le Centre de Gestion a communiqué les résultats suivants :

Assureur : CNP ASSURANCES/DEXIA SOFCAP.

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à prendre et à signer les conventions ou tout acte y afférent, et au besoin à résilier les contrats d'assurance statutaires en cours.

Adoptée à l'unanimité.

Question n°8 : Implantation d'un abri bus.

Le conseil municipal autorise l'implantation d'un abri bus à proximité du centre commercial « Les Voiles de Saint Léonard »

Adoptée à l'unanimité.

Question n°9 : Demande de subvention exceptionnelle.

Le Tennis Club de Saint Léonard sollicite une subvention exceptionnelle de 200 € pour qu'une jeune espoir du club puisse bénéficier de cours particuliers cette saison.

Le conseil municipal insiste sur le caractère exceptionnel de cette subvention.

Mr Denis HERVIEUX, membre du Tennis Club ne prend pas part au vote.

Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Jean-Paul LE CALVEZ informe le conseil municipal sur l'évolution du dossier de la chapelle de Grainval :

Le montant des différents devis pour l'ensemble des travaux s'élève à 130 000€ ; des demandes de subventions vont être effectuées auprès du Conseil Général, de la Fondation du Patrimoine et de la Sauvegarde de l' Art Français.

Clôture de la séance à 22h15.